

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00047

Numéro SIREN : 834 423 915

Nom ou dénomination : A&G PROJECTS

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2024 sous le numéro de dépôt 1155

SAS A&G PROJECTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 20.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 80 rue borde 13008 Marseille

B 834 423 915 R.C.S. MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 19 decembre à 9 heures,

Les associés de la société A&G PROJECTS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du président de la société.

Monsieur Anthony MARTINEZ préside la réunion en sa qualité de président de la société.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence, certifiée sincère et exacte par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés représentent 100 % des voix des associés de la société.

Le président de séance met à la disposition des associés et dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- un exemplaire des statuts,
- la feuille de présence,
- le rapport du président et
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président ;
- Non atteinte des objectifs de chiffre d'affaires et du nombre de ventes prévisionnelles de la société POOLOOP pour laquelle la société A&G PROJECTS est actionnaire à hauteur de 76% due à la crise du COVID (*première résolution*)

- Dissolution anticipée de la société (*deuxième résolution*) ;
- Nomination du liquidateur (*troisième résolution*) ;
- Fixation de l'organisation des opérations de liquidation (*quatrième résolution*) ;
- Pouvoir pour formalités (*cinquième résolution*).

Le président de séance donne lecture de son rapport à la présente assemblée.

La discussion est ouverte. Diverses questions et observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Non atteinte des objectifs de chiffre d'affaires et du nombre de ventes prévisionnelles de la société POOLOOP pour laquelle la société A&G PROJECTS est actionnaire à hauteur de 76% due à la crise du COVID

Lecture faite du rapport du président,

L'assemblée générale des associés,

Statuant à l'unanimité,

Constata la non atteinte des objectifs de chiffre d'affaires et du nombre de ventes prévisionnelles de la société POOLOOP pour laquelle la société A&G PROJECTS est actionnaire à hauteur de 76% due à la crise du COVID

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Dissolution anticipée de la société

Lecture faite du rapport du président,

L'assemblée générale des associés,

Statuant à l'unanimité,

Décide (i) la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour et (ii) de fixer l'adresse de correspondance pour les besoins de la liquidation à l'adresse du liquidateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Nomination du liquidateur

Lecture faite du rapport du président,

L'assemblée générale des associés,

Statuant à l'unanimité,

Décide de nommer pour une durée indéterminée à compter de ce jour Monsieur Anthony Martinez né le 19 mars 1978 à TOULOUSE (31000), de nationalité française, demeurant au 80, rue borde, 13008 MARSEILLE en qualité de liquidateur de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Fixation de l'organisation des opérations de liquidation

Lecture faite du rapport du président,

L'assemblée générale des associés,

Statuant à l'unanimité,

Décide de fixer l'organisation des opérations de liquidation comme suit :

La liquidation de la société met fin aux fonctions du président, du directeur général, du directeur général délégué et du commissaire aux comptes de la société.

Le liquidateur représente la société pendant le cours de la liquidation. Il est investi des pouvoirs le plus étendus pour réaliser l'actif, apurer le passif et répartir, le cas échéant, le *boni* de liquidation au *pro rata* de la participation de chaque associé dans le capital de la société.

Le liquidateur est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins exclusifs de la liquidation.

Dans l'hypothèse où la clôture des opérations de liquidation ne pourrait pas intervenir avant le 31 décembre 2023, le liquidateur établira les comptes annuels et un rapport rendant compte des opérations de liquidation dans les trois (3) mois de la clôture de l'exercice et tiendra une assemblée générale ordinaire annuelle des associés dans les six (6) mois de la clôture dudit exercice.

Le liquidateur devra accomplir toutes formalités légales de dépôt, publicités ou enregistrement requises pour les opérations de liquidation et notamment celles relatives à sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoir pour formalités

Lecture faite du rapport du président,

L'assemblée générale des associés,

Statuant à l'unanimité,

Décide de déléguer tous pouvoirs au liquidateur nouvellement nommé avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir les formalités légales subséquentes et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président.

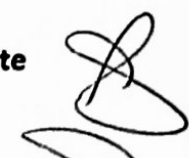
Monsieur Martinez Anthony
Associé et Président de séance



Monsieur Roumezln Grégory
Associé



Monsieur Marzolf Jean-baptiste
Associé



Monsieur Bergès Christian
Associé

